

Commissariat général à l'Investissement

Journée nationale des Pôles de compétitivité

Jean-Luc Tavernier, Commissaire général adjoint

7 juillet 2010



Premier Ministre
Commissariat général à l'investissement



Ordre du jour

- Le CGI et le programme d'Investissements d'Avenir
- Le Programme d'Investissements d'Avenir et les Pôles de compétitivité
- Les mesures spécifiques dédiées aux Pôles de compétitivité

La Commission Juppé-Rocard: pour un modèle davantage tourné vers la connaissance et moins dépendant des énergies fossiles

- Une intervention publique résolue
- Situations avérées de défaillances de marché :
 - Passage de la recherche à son application industrielle,
 - Démonstrateurs technologiques,
 - Risque industriel trop grand,
 - Horizon de retour financier trop éloigné,
 - Investissements trop lourds.



€35Mds pour les programmes d'investissement d'avenir

- Des priorités annoncées par le Président de la République en décembre 2009 et promulguée par la LFR du 9 mars 2010
- Cinq axes prioritaires d'investissements d'avenir :
 - ➔ Enseignement supérieur et formation : 11 Md€
 - ➔ Recherche : 7,9 Md€
 - ➔ Filières industrielles et PME : 6,5 Md€
 - ➔ Développement durable : 5,1 Md€
 - ➔ Numérique : 4,5 Md€
- Un programme destiné à durer 10 ans



Exigences de gestion

- Recours systématique à des jurys ou comités d'experts pour la sélection des projets
- Constitution d'actifs
- Retour sur investissement
- Effet de levier, pour atteindre plus de €60Mds
- Évaluation a posteriori



Une gouvernance spécifique

- Un commissaire général à l'investissement
 - placé auprès du Premier ministre
 - chargé de veiller à la cohérence de la politique d'investissement de l'Etat.
- Un Comité de surveillance
 - présidé par Alain Juppé et Michel Rocard
- Une démarche d' « accountability » :
 - Des bénéficiaires vis-à-vis des opérateurs
 - Des opérateurs vis-à-vis du CGI
 - Du CGI vis-à-vis du Parlement et du Comité de Surveillance



Un engagement en trois phases

Phase 1 : contrats opérateurs

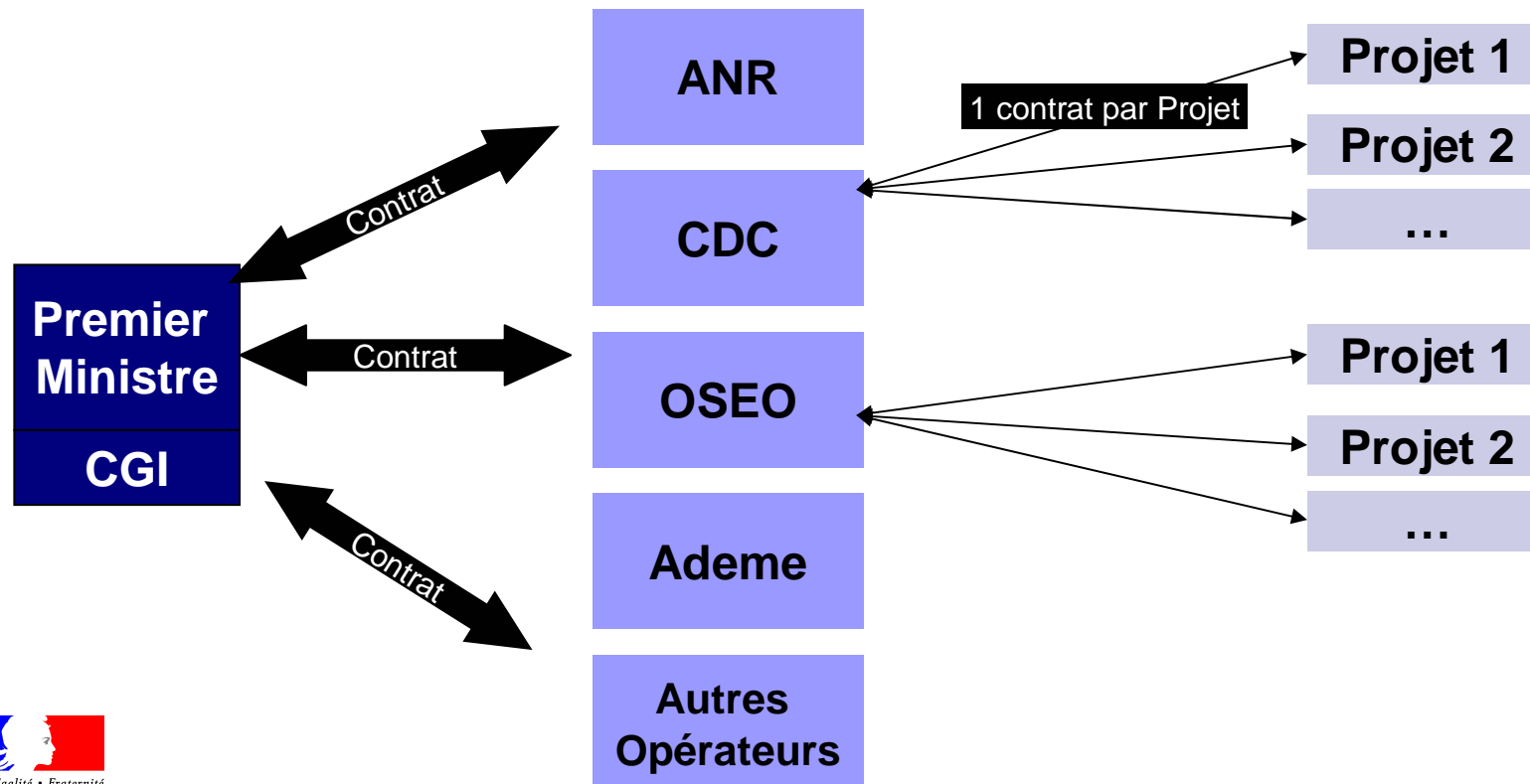
Contractualisation avec l'opérateur
Un contrat par action
Coordination par le CGI

Phase 2 : sélection des projets

Appel à projets
Notation : jury d'experts, comité d'engagement...
Validation décision finale : PM, CGI

Phase 3 : Phase projet

Contractualisation entre
l'opérateur et chaque lauréat
Réalisation du projet
Évaluation





Ordre du jour

- Le CGI et le programme d'Investissements d'Avenir
- Le Programme d'Investissements d'Avenir et les Pôles de compétitivité
- Les mesures spécifiques dédiées aux Pôles de compétitivité



Les pôles de compétitivité: une réussite reconnue, sur laquelle il faut capitaliser

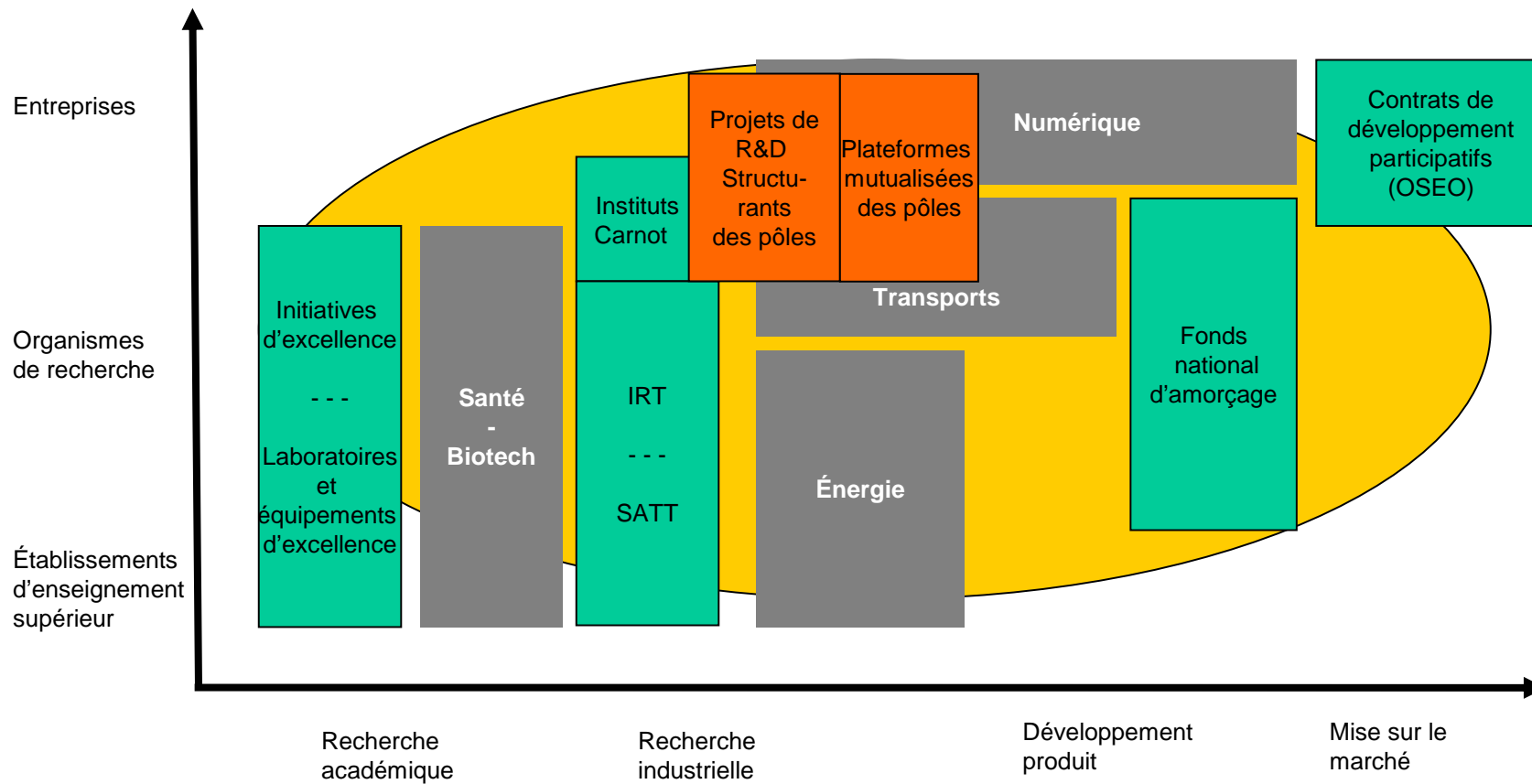
- Une dynamique de projets très forte a été générée
 - plus de 800 projets collaboratifs ont été financés par l'Etat !
- Une forte adhésion du tissu économique
 - 5 300 entreprises membres
 - 800 000 emplois directs concernés
- Une logique de partenariat et de co-financement de la recherche réellement effective
 - les pôles ont apporté une réelle visibilité à des secteurs industriels et technologiques, ainsi qu'à des territoires innovants



Le Programme d'Investissements d'Avenir s'inscrit dans la démarche engagée en 2009 à travers la phase 2.0

- Le renforcement de la vision stratégique des pôles
 - pour un impact technologique et industriel plus visible
 - pour une plus grande qualité de la collaboration au sein des projets soutenus
- Des retombées économiques des pôles plus tangibles et plus visibles
 - mise sur le marché de nouveaux produits issus de la R+D collaborative
 - création d'activité
 - création d'emplois sur le territoire national
- La coopération inter-pôles
- L'implication plus systématique des PME et ETI
- La dimension « formation » des pôles de compétitivité

Les Pôles de compétitivité sont concernés par la quasi-totalité des actions du programme





Nécessité d'une mise en cohérence des différentes actions du PIA avec les Pôles de Compétitivité

- Conforme à l'esprit qui a animé l'action du Gouvernement depuis 2005 et qui continue avec les programmes d'investissement d'avenir.
- Mise en place, avec l'appui du GTI, d'un ensemble de mesures destinées à s'assurer de :
 - **Implication des pôles de compétitivité pertinents dans gouvernance d'actions structurantes**
 - IRT, initiatives d'excellence...
 - **Implication des membres des pôles de compétitivité dans les projets financés**
 - C'est un des critères d'appréciation des projets financés
 - de manière globale, **ni contradiction ni redondance** entre les actions engagées par les pôles et le programme d'investissements d'avenir.
 - des **points de contrôle** au sein des conventions, ou au niveau de la mise en œuvre du programme pour vérifier cette cohérence
- Décision du CIADT du 4 mai dernier
 - Le Commissaire Général à l'Investissement s'assure de cette coordination , en lien avec le GTI
 - Un rapport sera publié par le CGI dans le courant du mois de juillet.

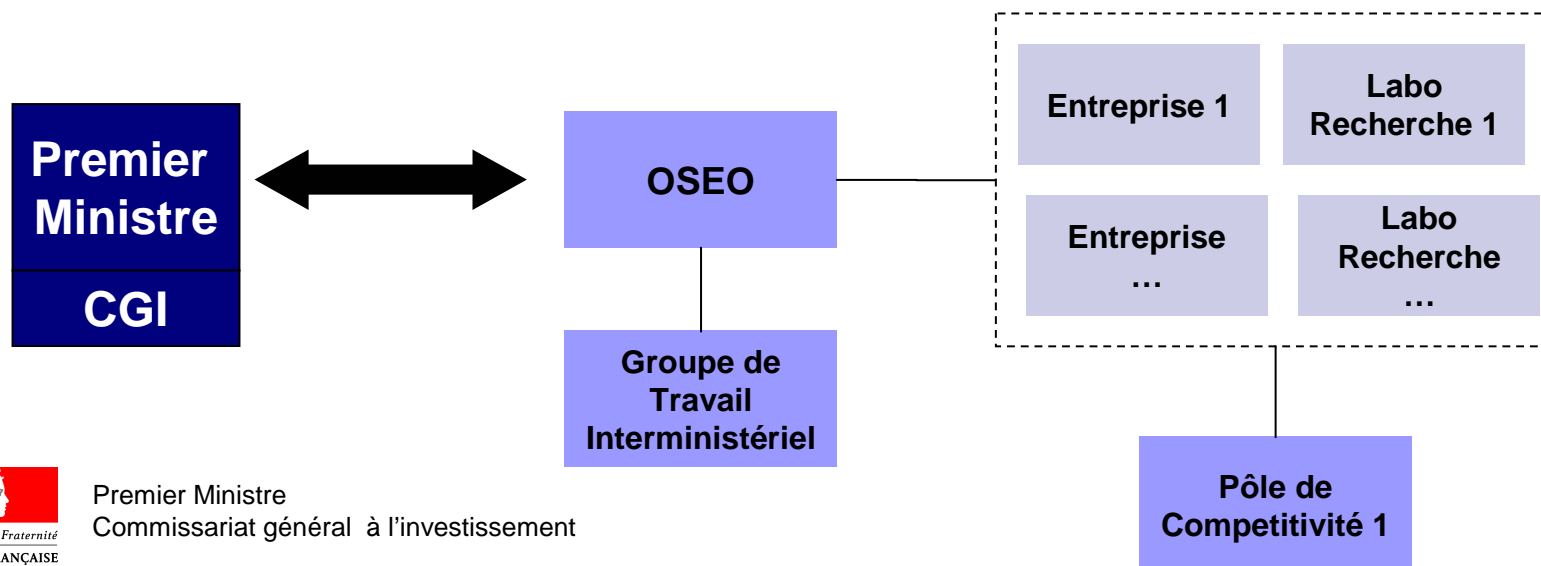


Ordre du jour

- Le CGI et le programme d'Investissements d'Avenir
- Le Programme d'Investissements d'Avenir et les Pôles de compétitivité
- Les mesures spécifiques dédiées aux Pôles de compétitivité

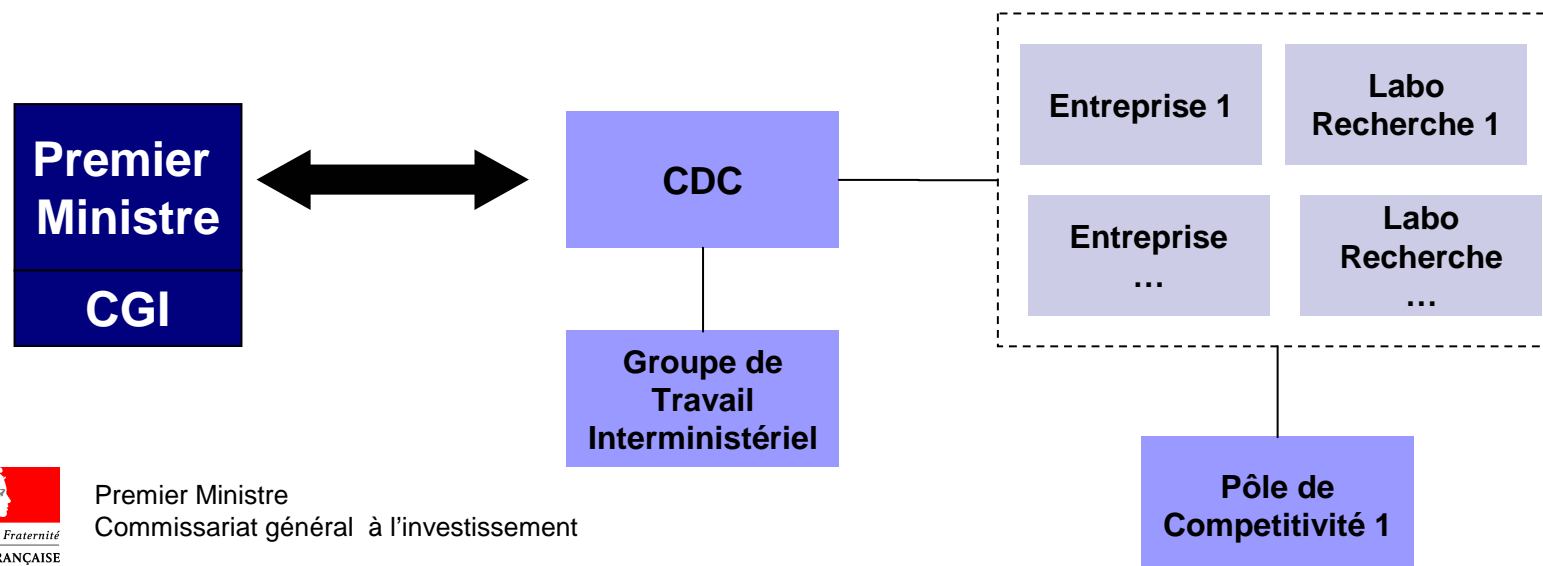
Pôle de Compétitivité – Projets de R+D structurants (€300m - OSEO)

- Objectif : le cofinancement de projets de R+D visant à structurer les filières industrielles et renforcer leurs positions sur les marchés porteurs
- Modalité :
 - €150m de subventions
 - €150m d'avances remboursables.
- Cible :
 - ➔ PME et GE en situation financière saine
 - ➔ Laboratoires de recherche



Pôle de Compétitivité – Plateformes d'innovation (€200m - CDC)

- Objectif : Favoriser le développement d'infrastructures partagées de R+D, prototypage ou tests
- Modalité : Subvention et prise de participations
 - €100m de subventions
 - €100m d'avances remboursables
- Cible :
 - PME et GE en situation financière saine
 - Laboratoires de recherche





Méthode

- **Un mode opératoire en continuité avec les financements « FUI »**
 - soutiens à la R&D collaborative et à la création de plateformes technologiques mutualisées
 - les opérateurs sont la CDC et OSEO
 - le GTI sera impliqué à toutes les étapes.

- **Des spécificités propres au programme d'investissements d'avenir dans les modalités d'application :**
 - les 2 actions seront sous la forme **d'appels à projets permanents**
 - pas bisannuels ou trisannuels
 - de manière à mieux s'adapter au rythme intrinsèque de maturation des projets
 - les projets seront sélectionnés avec l'appui d'un **comité d'experts indépendants** et pas seulement par les ministères impliqués
 - certaines **orientations spécifiques** pourront être retenues, suite par exemple à un AMI :
 - sectorielles
 - liées à la taille ou à la forme des projets,
 - en fonction du résultat de l'étape de préparation des appels à projets qui est en cours.

 - Le CGI y travaille, vos réflexions sont bienvenues dans ce cadre.



Prochaine étapes

- Projets de R&D : l'AAP devrait être publié en octobre
- Plateformes mutualisées : un AMI sera publié en octobre
 - Il a pour objectif de contribuer à préciser les attendus et la forme de l'AAP, qui lui-même ne sera publié que début 2011
- Dans cet intervalle, le CGI est prêt à recevoir les pétitionnaires, à écouter, de manière notamment à affiner sa stratégie d'intervention, mais pas à commencer une instruction de projets, qui sera orchestrée par les opérateurs.

Merci

Jean-Luc Tavernier
Commissaire général adjoint
Commissariat général à l'investissement

32, rue de Babylone
75007 Paris



Premier Ministre
Commissariat général à l'investissement